

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Septembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 21/09/2022

**PRESENTS (8)** : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Stéphane DARZENS, Claude COURSET, René GRAUBY ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Martine PANOUILLET, Jocelyne ARINO

**ABSENTS EXCUSES (6)** : Julien SENDROUS, Isabelle REYNAUD (pouvoir à Stéphane DARZENS), Charles-Henri GALMICHE (pouvoir à Claude COURSET), Sandra BINARD (pouvoir à Serge BRUNEL), Philippe MARTY (pouvoir à Marie GRAUBY-LAFFONT), Judith FABRE (pouvoir à Jocelyne ARINO)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie GRAUBY-LAFFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### SEANCE N°6- DELIBERATION N°39-2022 NOMINATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL INCENDIE ET SECOURS

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désigné un conseiller municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Ce correspondant, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du Maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours. Il devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire a proposé que soit nommé un tel correspondant au prochain Conseil municipal d'octobre, ce qui laisse le temps aux élus de réfléchir aux potentiels candidats qui seraient à même de remplir cette fonction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité des présents,**

**APPROUVE** la nomination d'un correspondant communal incendie et secours.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture  
Le 10/10/2022  
A Conilhac-Corbières

**Le Maire**

Serge BRUNEL



**Le Maire,**

Serge BRUNEL

